

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 20 mars 2025

<u>Nombre de membres</u> :			
En exercice	12		
Présents	8		
Pouvoirs	1		

Date de convocation: 07 mars 2025

Le vingt mars deux mil vingt-cinq, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Éric DEBEFFE; Monique GAULTIER; Laëtitia MOREAU; Aurélien HERISSON; Françoise WEINEL; Loïc GUILLOT; Dominique MANCEAU; Laurent MALEVAL.

<u>Absents excusés</u>: Florence DEBRUYNE; Alain RESPLANDY-BERNARD; Sébastien BOUZINARD; Mathieu GAULTIER.

Pouvoirs: Florence DEBRUYNE Pouvoir à Monique GAULTIER.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20250320 D0001

<u>Objet</u>: Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024 – Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L. 2222-3;

Vu la délibération 20210520_D0006 du 20 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Flée ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Flée;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Section de fonctionnement			
Résultats reportés 2023	63 025.00 €		
Dépenses de l'exercice	63 789.99 €		
Recettes de l'exercice	30 334.58 €		
Résultat de l'exercice	- 33 455.41 €		
Résultat de clôture 2024	29 569,59 €		

Section d'investissement		
Résultat de clôture 2023	7 345.80 €	
Dépenses de l'exercice	8 673.99 €	
Recettes de l'exercice	11 216,90 €	
Résultat de l'exercice	2 542.91 €	
Résultat de clôture 2024	9 888.71€	

Restes à réaliser	secon du Compre Espainier Uni
Solde	0€

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où sont votés les comptes de la commune, le maire doit se retirer le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, 1ère Adjointe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2024 :

- **Donne** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Flée
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	7
--------	---	------------	---	------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 21/03/2025

Publication par voie électronique le 21/03/2025

Le Maire,

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU

CFU 81102

Conseil Municipal 20 mars 2025 à 20h15

Sébastien BOUZINARD		Laurent MALEVAL	
Benoît COUTANT		Dominique MANCEAU	Ch.
Éric DEBEFFE		Laetitia MOREAU	JH P
Florence DEBRUYNE		Alain RESPLANDY- BERNARD	
Mathieu GAULTIER		Françoise WEINEL	
Monique GAULTIER			
Loïc GUILLOT			
Aurélien HERISSON	Wins		